

Pour diffusion immédiate
Le 19 juin 2014

Le gouvernement du Yukon désigne de nouvelles zones minières exigeant un avis de type 1

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a désigné plusieurs nouvelles régions qui exigeront un avis pour les activités d'exploration minière de type 1 (ayant peu d'effets négatifs sur l'environnement).

Les personnes qui font de la prospection ou de l'exploration de type 1 dans des concessions de placer ou de quartz situées dans des terres visées par règlement ou des terres publiques, telles que décrites ci-dessous, devront en aviser formellement le gouvernement du Yukon.

« Le gouvernement travaille de concert avec les Premières nations et le secteur minier afin de mieux encadrer le développement de l'industrie primaire du Yukon », a affirmé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles, M. Scott Kent. « Toutes les parties reconnaissent l'importance de l'exploration minière pour le territoire sur les plans social et économique. »

Voici les nouvelles régions qui exigeront la remise d'un avis à compter du 1^{er} juillet 2014 :

- Toutes les terres visées par règlement de catégorie A ou B, qui sont indiquées dans l'entente définitive de chaque Première nation;
- Les terres ancestrales que se partagent les Premières nations de Kluane et de White River, qu'on appelle également la région du sud-ouest du Yukon exigeant un avis de type 1.
- La partie du territoire traditionnel des Kaska qui n'est pas déjà régie par le décret de la région de Ross River, qu'on appelle également la région de Watson Lake exigeant un avis de type 1;
- La région revendiquée par la Première nation des Tlingits de la rivière Taku, qu'on appelle également la région du sud du Yukon exigeant un avis de type 1.

« La gestion responsable des ressources naturelles du Yukon nous tient à coeur et, en ce sens, les avis de type 1 nous sont d'une grande utilité », a ajouté M. Kent.

La prochaine étape pour le gouvernement du Yukon, les Premières nations et les acteurs de l'industrie consistera à réviser les seuils s'appliquant aux avis de type 1, qui seront en vigueur dans l'ensemble du territoire d'ici l'été 2015.

Ces mesures font suite à une décision rendue par la cour en décembre 2012 – Conseil Dena de Ross River contre le gouvernement du Yukon – selon laquelle le gouvernement a le devoir d'avertir et, s'il y a lieu, de consulter le Conseil Dena de Ross River avant de permettre que des activités d'exploration minière aient lieu dans la région de Ross River. Par ailleurs, en décembre 2013, l'Assemblée législative du Yukon a adopté la *Loi modifiant la loi sur l'extraction de l'or* et la *loi sur l'extraction du quartz*. Cette loi permet au gouvernement du Yukon de désigner des régions où les mineurs doivent aviser le gouvernement de leurs activités d'exploration de type 1.

-30-

Consultez la page : Notification of Class 1 Activities

Vous trouverez ci-joint les cartes des trois régions dont il est question.

1. Région du sud-ouest du Yukon exigeant un avis de type 1
2. Région de Watson Lake exigeant un avis de type 1
3. Région du sud du Yukon exigeant un avis de type 1

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Jesse Devost
Communications
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles
867-667-5307
jesse.devost@gov.yk.ca

Communiqué numéro 14-157

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.